Département de l'AIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN
Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250902-DEC2025-069-DE
Date de télétransmission : 02/09/2025
Date de réception préfecture : 02/09/2025

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-069

Objet : N°2025-11 - Marché public pour une mission d'études pour l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS)
Attribution

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n°2025-078 du 27 mai 2025 donnant l'autorisation par le Conseil Communautaire au Président, de lancer un marché public pour une mission d'études pour l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et du plan intercommunal de sauvegarde (PICS) de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain ;

CONSIDERANT que la consultation, lancée en procédure adaptée, le 19 juin 2025 par avis d'appel public à la concurrence sur le profil acheteur de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, marchéspublics.ain ainsi que sur le support de publicité MarchésOnline, concernant une mission d'études pour l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS), a permis de recevoir quatre propositions ;

- DECIDE de confier le marché public relatif à une mission d'études pour l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS), au Groupement d'entreprises conjoint PHOENIX / RISCRISES SARL dont le mandataire est la Société PHOENIX à Rueil Malmaison (92) pour un montant total de 79 610,00 € HT calculé sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, à compter de sa date de notification et pour une durée de 14 mois.

- INDIQUE que les prix sont révisables par trimestre.

- DECIDE de signer le marché à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 2 septembre 2025
Publiée le 09 SEP. 2025

Fait à Chazey-sur-Ain, le 2 septembre 2025.

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN
Siège CHAZEY SUR AIN